

LE 12 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **lundi 12 janvier 2026, à 19 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Robert Emblem, Daniel Leduc, Sakina Khan, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Alain Giroux.

La directrice générale, madame Julie Boyer, et la greffière-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présentes.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 19 h.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

2026-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1

2026-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec
APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

3.2
2026-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Robert Emblem
APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2025 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

3.3
2026-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2025 – 18H30

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 15 décembre 2025, tenue à 18 h 30, a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget tenue le 15 décembre 2025 à 18 h 30 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

3.4
2026-01-005

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025 – 19 h

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, tenue à 19 h, a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Robert Emblem
APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025 à 19 h est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

4 SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC — GÉNÉRALE

5.1

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la première période de questions, les personnes présentes ont pu poser leurs questions sur tous les sujets, sauf ceux liés à l'ordre du jour. Les sujets abordés :

- Demande d'interdiction de l'utilisation de feux d'artifice – dépôt d'un mémoire;
- Suivi concernant une réponse à un courriel envoyé aux élus;
- Demande de rencontre avec l'Association des propriétaires du lac Grace de Gore et Wentworth;
- Budget des dépenses reliées aux parcs;
- Sécurité à l'intersection des rues des Tulipes et des Lys;
- Visibilité à l'intersection de la route 329 et du chemin du lac Chevreuil;
- Informations sur les prochaines étapes de consultation concernant les modifications aux règlements d'urbanisme;
- Ventilation du budget pour le Parc du lac Beattie;
- Vidange des composteurs communautaires;
- Date prévue pour la soirée d'information sur l'entente intermunicipale relative aux services de sécurité incendie.

6 RÈGLEMENTS

6.1

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 174-5 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

Avis de motion est donné par la conseillère Sakina Khan, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 174-5** ;

La conseillère Sakina Khan dépose le projet de **RÈGLEMENT 174-5** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont présentement disponibles sur le site web ;

La conseillère Sakina Khan mentionne que le présent règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme. Le projet de règlement contient notamment les mentions suivantes :

- L'interprétation du Code;
- L'Application du Code;
- Les valeurs de la municipalité ;
- Les règles de conduite et interdictions que doivent respecter les élus ;
- Les mécanismes d'application, de contrôle et de sanctions.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

6.2

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-3 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Emblem qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-3** ;

Le conseiller Robert Emblem dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 220-3** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire, Alain Giroux, fait la présentation du projet de Règlement conformément au Code Municipal du Québec (C-27.1).

6.3

2026-01-006

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE NUMÉRO RM-460 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET LE BON ORDRE

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, dans le cadre d'une entente relative à la fourniture de services de police sur le territoire de la M.R.C. d'Argenteuil, est autorisée à voir à l'application, en tout ou en partie, de la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné, le 15 décembre 2025, par le conseiller Anselmo Marandola, lors d'une séance extraordinaire du conseil ;

CONSIDÉRANT qu'un projet dudit règlement a également été déposé et présenté au public et au conseil lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT que le maire fait la présentation du règlement conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C-27.1).

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement RM-460 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre tel que présenté.

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La greffière-trésorière dépose la mise à jour des formulaires complétés des divulgations des intérêts pécuniaires du conseiller Robert Emblem et du maire Alain Giroux.

7.2

2026-01-007

SIGNATURES OFFICIELLES — S.A.A.Q.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit renouveler chaque année la procuration des représentants de la municipalité pour la S.A.A.Q.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER madame Diane Chales, directrice adjointe aux finances, greffière-trésorière adjointe et adjointe au service incendie ou, en son absence, monsieur Christian Masse, intendant — responsable de l'approvisionnement et maintenance, à signer tous les documents nécessaires auprès de la S.A.A.Q pour toutes transactions concernant tous les véhicules municipaux.

ADOPTÉE

7.3

2026-01-008

MANDAT À LA FIRME PRÉVOST FORTIN D'AOUST — INFRACTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE : RUE DE LA COLONISATION

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 10, rue de la Colonisation a exécuté ou permis l'exécution de travaux interdits dans un milieu humide, contrevenant ainsi à l'article 152 du règlement de zonage numéro 214 de la Municipalité du Canton de Gore ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été avisé par écrit de cette contravention en juin 2024 ;

CONSIDÉRANT les constats d'infraction émis les 26 et 27 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite être représentée devant la cour municipale dans le cadre de ce dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la Municipalité du Canton de Gore dans le dossier 760252224, concernant les travaux de remblai interdits dans un milieu humide, en contravention à l'article 152 du règlement de zonage no 214.

ADOPTÉE

7.4

2026-01-009

AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT D'ABONNEMENT ET DE SERVICES — CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu, dans son budget, une dépense pour l'implantation d'une plateforme permettant un conseil sans papier ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une telle plateforme contribue à mieux sécuriser les documents transmis aux membres du conseil et aux comités ;

CONSIDÉRANT que la plateforme Concerto, proposée par Idside, est recommandée par la greffière-trésorière pour sa convivialité et ses options de sécurisation des dossiers du comité.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale à signer une entente de 3 ans, forfait de 11 à 25 utilisateurs, pour la mise en place de la plateforme Concerto par Idside.

DE PRÉCISER que la valeur du contrat s'élève à 18 498 \$, taxes en sus, pour une durée de trois ans, conformément aux dispositions du contrat d'abonnement et de services no 2025-112.

ADOPTÉE

8 RESSOURCES HUMAINES

8.1
2026-01-010

AFFICHAGE DU POSTE DE COORDONNATEUR DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil désire afficher un poste de coordonnateur des loisirs et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT que le poste est un poste permanent à temps complet.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D’AFFICHER le poste de coordonnateur des loisirs et vie communautaire selon les procédures établies par la municipalité.

ADOPTÉE

8.2
2026-01-011

AUTORISATION D’AFFICHER ET D’EMBAUCHER — POSTES DE STAGIAIRES POUR L’ÉTÉ ET AUTRES EMPLOIS ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Gore désire embaucher des étudiants cet été pour appuyer les divers départements de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les programmes de stages et emplois d’été offrent aux étudiants la possibilité de développer des expériences terrain et d’appliquer leurs connaissances ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Gore désire encourager les programmes d’éducation et participer à la formation de la relève ;

CONSIDÉRANT que plusieurs subventions existent afin d’encourager l’emploi des étudiants pendant la saison estivale.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Emblem

ET **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers (6) :

D’AUTORISER l’affichage des postes suivants :

- Stagiaire en environnement ;
- Stagiaire en urbanisme ;
- Emploi étudiant — parc Beattie ;
- Préposé au débarcadère municipal.

D’AUTORISER la directrice générale **À EMBAUCHER** les étudiants nécessaires selon les résultats des entrevues et en concordance avec les politiques de la municipalité, et ce, conditionnel à l’obtention de la subvention « emplois étudiants » pour l’été.

ADOPTÉE

9 TRÉSORERIE

9.1
2026-01-012

AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS DE PG SOLUTIONS CONCERNANT L'IMPLANTATION DES NOUVEAUX MODULES POUR LA COMPTABILITÉ, PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET TAXATION

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu, dans son budget, une dépense pour l'implantation de divers modules offerts par PG solutions, permettant la modernisation du système de comptabilité de la municipalité en ce qui concerne le paiement des fournisseurs et l'accès aux comptes de taxes en ligne pour les citoyens, entre autres.

CONSIDÉRANT les offres de services (montant avant taxes) :

- 7MGOR50-025515-MA3 : 60 770.59 \$, en plus des frais récurrents de 6 588.00 \$;
- 7MGOR50-025785-MA4 : 6 972,50 \$, en plus des frais récurrents de 941,00 \$;
- 7MGOR50-026077-MA2 : 2 020,00 \$, en plus des frais récurrents de 607,00 \$;
- 7MGOR50-026080-MA2 : 1 335,00 \$, en plus des frais récurrents de 382,00 \$.

CONSIDÉRANT que les programmes sont reconnus dans le monde municipal comme étant sécuritaires et compatibles avec les systèmes déjà utilisés par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le directeur des finances recommande l'acquisition et l'implantation de ces programmes.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Julie Boyer, à signer les contrats pour l'acquisition et l'installation des modules offerts par PG Solutions, conformément aux modalités prévues dans les offres de services 7MGOR50-025515-MA3 7MGOR50-025785-MA4, 7MGOR50-026077-MA2, 7MGOR50-026080-MA2.

ADOPTÉE

9.2
2026-01-013

APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 12 janvier 2026 concernant les factures et les salaires payés au mois de décembre 2025 et les factures à payer du mois de janvier 2026.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Robert Emblem

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les comptes et les salaires payés pour le mois de décembre 2025 et les comptes à payer totalisant 696 326.96 \$ et d'en autoriser le paiement.

QUE le rapport daté du 12 janvier 2026 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Durant le mois, nous avons délivré les permis suivants :

Nombre délivré	Type
1	Abattage d'arbres résidentiel
1	Agrandissement — 30 m ²
8	Fosse Septique
7	Nouvelle Construction
1	Patio, terrasse, galerie
6	Prélèvement des eaux
1	Quai
3	Rénovation (+5000 \$)
3	Lotissement
31	TOTAL

10.2

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR 2025

Durant l'année 2025, nous avons délivré les permis suivants :

Nombre délivré	Type
7	Abattage d'arbre non construit
88	Abattage d'arbres résidentiel
4	Agrandissement - 30 m ²
5	Agrandissement +30 m ²
24	Bâtiment accessoire +20 m ²
19	Construction accessoire -20 m ²
5	Démolition
46	Fosse septique
1	Aménagement paysager
37	Nouvelle construction
5	Ouvrage dans la rive
9	Patio, terrasse, galerie, véranda, solarium
15	Piscine

2	Ponceau (Règlementation MRC d'Argenteuil)
43	Prélèvement des eaux
1	Puits
17	Quai
7	Remblai / Déblai
40	Rénovation (+5 000 \$)
3	Rénovation (-5 000 \$)
1	Usage temporaire / Remblai
22	Lotissement
401	TOTAL

11 ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

11.1
2026-01-014

AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE SERVICE AVEC TRICENTRIS, CENTRE DE TRI

CONSIDÉRANT que Tricentris a pour objet d'exploiter une entreprise qui a pour but de fournir des biens et des services d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs dans le domaine du développement durable, du développement régional, de la gestion des matières résiduelles, de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation (ISÉ) ;

CONSIDÉRANT que Tricentris a démontré depuis de nombreuses années son expertise dans le tri et le conditionnement des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT que Tricentris gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables et une usine de conditionnement du verre au bénéfice de municipalités membres et clientes ;

CONSIDÉRANT que Tricentris produit et offre plusieurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles et le développement durable ;

CONSIDÉRANT que Tricentris est reconnu pour son expertise en ISÉ portant sur la collecte sélective, le recyclage et la gestion des matières résiduelles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la signature du contrat de service aux membres utilisateurs de Tricentris, centre de tri, pour une durée d'un an (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026), par la directrice générale, madame Julie Boyer.

ADOPTÉE

12 TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

12.1
2026-01-015

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX INCLUANT LA FOURNITURE ET L’ÉPANDAGE D’UN MÉLANGE DE SEL ET DE SABLE ABRASIF — CONTRAT DE 3 SAISONS AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT ANNUEL POUR 2 SAISONS SUPPLÉMENTAIRES — AOP 2026-01

CONSIDÉRANT que le contrat pour l’enlèvement de la neige ainsi que la fourniture et l’épandage d’un mélange de sel et de sable octroyé dans le cadre de l’appel d’offres 2021-04 prend fin au printemps 2026 ;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à un appel d’offres public pour lesdits travaux avant la première neige de l’automne 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (6) :

D’AUTORISER le directeur des parcs et infrastructures à lancer un appel d’offres public 2026-01 pour le déneigement des chemins municipaux incluant la fourniture et l’épandage d’un mélange de sel et de sable abrasif, pour un contrat de trois saisons (2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029), avec option de renouvellement annuel pour deux saisons supplémentaires (2029-2030, 2030-2031).

ADOPTÉE

13 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1
2026-01-016

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE DENSIFICATION DE LA DIGUE DU BARRAGE SOLAR (X0004845) — AOP 2026-02

CONSIDÉRANT que la municipalité a attribué un contrat à Aqua Ingenium Inc. (résolution 2025-04-067) pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de renforcement du barrage Solar, à la suite des résultats non concluants de l’étude de liquéfaction ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu au budget un montant permettant l’exécution des travaux décrits dans lesdits plans ;

CONSIDÉRANT que la nature des travaux requiert que la municipalité procède à un appel d’offres public.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER de lancer l'appel d'offres public 2026-02 concernant les travaux de densification de la digue du barrage Solar (X0004845).

ADOPTÉE

13.2

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de décembre 2025.

14 LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

14.1

2026-01-017

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE LACHUTE POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT qu'à présent, la Municipalité du Canton de Gore ne possède pas les infrastructures et les ressources nécessaires pour offrir un service de camp de jour à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que plusieurs jeunes citoyennes et citoyens du Canton de Gore fréquentent les écoles situées sur le territoire de la Ville de Lachute et, en conséquence, se dirigent naturellement vers le camp de jour offert par la Ville de Lachute pour leurs activités de la semaine de relâche scolaire et pendant l'été ;

CONSIDÉRANT les frais d'exploitation reliés au bon déroulement des activités du camp de jour de Lachute ;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Lachute d'obtenir une entente avec la Municipalité du Canton de Gore afin de convenir de la couverture de certains frais reliés à l'accueil des non-résidents au camp de jour ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal du Canton de Gore d'offrir à ses citoyens la possibilité de profiter du service de camp de jour, incluant le service régulier et l'intégration au camp de jour avec accompagnement pour les jeunes ayant des besoins particuliers, organisé par la Ville de Lachute.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Emblem

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le maire, monsieur Alain Giroux, et la directrice générale, madame Julie Boyer à signer l'entente 2026 pour la fourniture de services du camp de jour de la Ville de Lachute, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Gore.

ADOPTÉE

15 VARIA

Aucun sujet ajouté

16 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS-SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

16.1

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a eu lieu, au cours de laquelle les échanges ont porté exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

17.1

2026-01-018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 19 h46.

ADOPTÉE